

LE PAYS DE CENTRE BRETAGNE ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE CENTRE BRETAGNE



- Préambule -

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)



4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Centre Bretagne regroupe 4 Communautés de communes :

- la Communauté de communes du CIDERAL (27 237 habitants) ;
- la Communauté de communes du Mené (6 136 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays d'Uzel-près-l'Oust (1 791 habitants) ;
- la Communauté de communes Hardouinai-Mené (7 375 habitants) ;

Sa population (42 539 habitants au dernier recensement, -3,1 % en 10 ans) se répartit entre :

- 3 communes principales :
 - ♦ LOUDEAC : 9 371 habitants,
 - ♦ PLEMET : 2 936 habitants,
 - ♦ MERDRIGNAC : 2 830 habitants,
- et 37 communes qui regroupent ensemble 74 % de la population.

La densité de la population est de 45 habitants au km².

L'agriculture est la principale utilisation des sols. Ce sont les terres labourées qui dominent les paysages ruraux, les surfaces en herbes représentant entre 30 et 40% de la Surface Agricole Utilisée. Un seul canton se distingue à cet égard, le canton d'Uzel, où l'on observe une quasi parité entre les surfaces en labours et les surfaces consacrées aux herbages. A noter l'importance des surfaces en forêts.

Le territoire du Pays comprend en effet plusieurs massifs forestiers (La Hardouinai, forêt de Loudéac, de Boquen, de Lorge), et des milieux naturels associés tels que étangs, landes, tourbières. A noter la retenue de Bosmeleac qui alimentait le canal de Nantes à Brest autrefois via la rigole d'Hilvern.





1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le Pays de Centre Bretagne :

- 14 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface globale de 210 ha regroupant notamment 3 étangs, 5 tourbières, 3 rivières, 1 lande...,
- 6 ZNIEFF de type 2, constituées exclusivement d'ensembles forestiers,
- 7 tourbières d'intérêt régional.

- **Les sites protégés**

On dénombre 1 site inscrit au titre de la loi de 1930, l'étang de Bosmeleac.

- **Les dispositifs de gestion en place**

Le Pays de Centre Bretagne accueille un secteur restreint (8 ha) d'un Site d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 : « Cîme de Kerchouan, forêt de Lorge, landes de Lanfains ».

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) le patrimoine naturel forestier marque fortement le territoire en termes d'image,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de ce patrimoine et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Mettre en œuvre la directive « Habitats » (Natura 2000) et la valoriser :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.
- ♦ Mettre en valeur la découverte du territoire et de son patrimoine naturel.





2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 20 communes. Pour 6 d'entre elles, le PLU est en révision.

Pour les 20 autres communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

- **La consommation d'espace**

Le parc de logement a augmenté de 3% entre 1990 et 1999, les résidences principales de 6 % entre 1990 et 1999, la part du logement individuel étant de 91 %. Le taux de résidences secondaires est de 9%, inférieure à la moyenne régionale.

- **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 36 communes, soit la quasi-totalité du territoire du Pays, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé .

- **Patrimoine**

Du point de vue du patrimoine historique et architectural, on dénombre 5 édifices classés Monuments Historiques, dont 1 dolmen, 3 édifices religieux, et 1 calvaire.

- **Transports - Déplacements**

Le Pays de Centre Bretagne est à la jonction de deux axes routiers importants :

- la RN 164 Rennes-Chateaulin,
- l'axe régional Triskell, reliant SAINT-BRIEUC à LORIENT et VANNES.

La desserte ferroviaire consiste en un aller-retour journalier LOUDEAC-SAINT-BRIEUC. Le trafic fret entre LOUDEAC et PONTIVY est supprimé.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la moitié des communes du Pays est dotée de documents d'urbanisme opposables,
- (-) de nombreux paysages ruraux sont à réhabiliter

→ **OPPORTUNITÉS**

- Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **Les prélèvements d'eau**



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³
AEP-Alimentation en eau Potable (2001)	1	2 818 900	8	815 700
Industriel (2001)	2	852 600	5	513 300
Irrigation* (2000)	1	10 400	4	56 500

* Surface irriguée : 75,5 ha.

Les teneurs moyennes en nitrate de l'eau distribuée pour l'AEP sont élevées. Elles dépassent localement 50 mg/l; sur environ un quart du territoire, elles sont comprises entre 40 et 50 mg/l avec des pointes supérieures à 50 mg/l, et sur un tiers du Pays elles sont comprises entre 25 et 40 mg/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages situés sur le territoire du Pays est le suivant :

- eaux de surface : une prise d'eau dont la procédure est terminée,
- eaux souterraines : pour 21 captages, la DUP est intervenue ; la procédure reste à achever pour 2 captages.

FORCES ET FAIBLESSES

- (-) l'eau distribuée est de mauvaise qualité, (taux de nitrates),
- (+) la mise en place des périmètres de protection de captage est très avancée.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achèvement de la mise en place des périmètres de protection des captages.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense sur le Pays de Centre Bretagne 1 chaufferie au bois et 3 « gros consommateurs » d'électricité.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) il existe un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la filière bois - énergie.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire et habitat dispersé,
 - filière bois - énergie, compte tenu du savoir-faire local et du potentiel forestier,
 - éolien (élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens).
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

- 3 communes sont soumises au risque inondation.

En réponse, 1 Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est prescrit (Oust amont).

- **Risques technologiques**

- 2 communes sont soumises au risque industriel,
- 1 communes est exposée au risque barrage.

On recense sur le Pays 4 établissements industriels soumis à la Directive « SEVESO II » (stockage d'engrais, stockage d'explosif, stockage de GPL).

- **Autres risques**

- 1 établissement industriel (à LOUDEAC) dispose d'un silo soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98.
- 6 établissements (dont 3 à LOUDEAC) disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) l'exposition aux risques naturels est faible,
- (+) les risques industriels sont circonscrits géographiquement.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Elaborer et achever le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI).



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **L'air**

Aucun établissement soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air) n'est recensé sur le Pays de Centre Bretagne.

• **Les sols**

- sites dont les sols sont pollués : néant,
- ♦ au regard de la production d'azote animal, 39 communes (sur 40 que compte le Pays) sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES) : production d'azote animal supérieure à 170 kg/ha/an.



• **Les eaux de surface**

Les établissements industriels soumis à autosurveillance eau sont au nombre de 18 (dont 16 relevant de l'agroalimentaire). Leurs rejets interviennent :

- ♦ via une station d'épuration collective pour 13 d'entre eux,
- ♦ via une station d'épuration autonome pour 3 d'entre eux,
- ♦ via un épandage pour 2 d'entre eux.

Le tableau suivant résume la situation :

Communes	Nombre d'établissement	Lieu de rejet	Traitement
COLLINEE	1	Rance	SEA
LOUDEAC	6	Oust	SEC Loudeac
MERDRIGNAC	1	Meu	SEC Merdrignac
PLEMET	1	Lié	SEC Plemet
PLOUGUENAST	1	Lié	SEC Plouguenast
PLUMIEUX	1	Lié	SEC Plumieux
La PRENESSAYE	1		Epandage
SAINT-CARADEC	2	Oust	SEA Epandage
SAINT-HERVE	1	Oust	SEC Loudeac
TREMOREL	3	Meu	1 : SEA 2 : SEC Merdrignac

En outre, 2 carrières sont soumises à autosurveillance eau avant rejet.

Enfin, on dénombre sur le Pays 25 stations d'épurations collectives, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 205 180 équivalent-habitant (dont celle de LOUDEAC de 140 000 équivalent -habitant), répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 2 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 1 station,
- de 5 000 à moins de 10 000 éqh : 0 station,
- de 2 000 à moins de 5 000 éqh : 2 stations,
- inférieure à 2 000 éqh : 20 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables : bonne (Ninian, Arguenon), passable (Meu, Rance, Larhon), bonne puis passable (Oust), mauvaise à passable (Lié), mauvaise (Hyvel) ;
- matières azotées (hors nitrates) : bonne (Ninian), bonne à passable puis passable (Lié), bonne-mauvaise-bonne (Oust), passable (Larhon, Rance, Arguenon), mauvaise (Meu, Hyvel) ;
- nitrates : qualité très mauvaise à mauvaise de manière générale ;
- matières phosphorées : très bonne (Ninian, Hyvel), bonne (Oust), bonne puis passable (Larhon), bonne à passable (Lié), passable (Meu), très mauvaise (Hyvel).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) la production d'azote animal est en fort excédent,
- (-) le fort recours des industriels aux stations d'épuration collectives provoque des risques de dysfonctionnement de ces stations et crée ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité des eaux de surface est préoccupante, les cours d'eaux concernés débutant leur parcours sur le Pays (têtes de bassin).

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre la résorption des excédents d'azote animal.
- ♦ Généraliser et renforcer les opérations bassin-versant.
- ♦ Promouvoir une fertilisation équilibrée des cultures, azotée et phosphorée.
- ♦ Réduire l'usage des produits phytosanitaires.
- ♦ Poursuivre les efforts concernant l'assainissement.





7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent un centre de transfert à LOUDEAC et 2 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur les 40 communes du Pays à l'initiative de 2 structures.

Concernant les 22 décharges recensées, 4 sont réhabilitées, et pour 14 d'entre elles une étude est en cours.

- **Déchets industriels spéciaux : D.I.S.**

On recense deux établissements industriels producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets (à LOUDEAC, tonnage global annuel 1 729 t/an).

→ FORCES ET FAIBLESSES

(+) la collecte sélective est généralisée à tout le territoire,

(-) le réseau de déchetteries est insuffisant,

(-) le processus de réhabilitation des décharges est faiblement avancé.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Développer le réseau de déchetteries.
- ♦ Engager une réflexion globale prospective sur les déchets :
 - adéquation des dispositifs de traitements,
 - opportunité de développer le tri et le recyclage,
 - identification des besoins en centres de stockage,
 - sensibiliser et fédérer les professionnels (réduction des volumes de déchets).
- ♦ Intensifier le rythme de réhabilitation des décharges.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On ne dénombre aucune structure d'éducation à l'environnement sur le Pays de Centre Bretagne.

Une association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement a son siège sur le territoire du Pays : l'association loudéacienne pour la défense de l'environnement (siège à LOUDÉAC, action sur 8 communes).

Une entreprise est certifiée ISO 14001.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) les structures d'éducation à l'environnement sont absentes du Pays,
- (-) la motivation des entreprises pour le management environnemental est faible.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Sensibiliser les acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement.
- ♦ Développer les structures d'éducation à l'environnement en liens avec les atouts du patrimoine naturel du territoire.
- ♦ Réaliser une charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
 - ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.

- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.

- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
 - ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ développer les opérations communales de réhabilitation du bocage.

- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
 - ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.

- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
 - ♦ identifier les besoins en centres de stockage,
 - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes,
 - ♦ pérenniser les opérations bassins versants pour reconquérir la qualité des eaux de surface.

- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

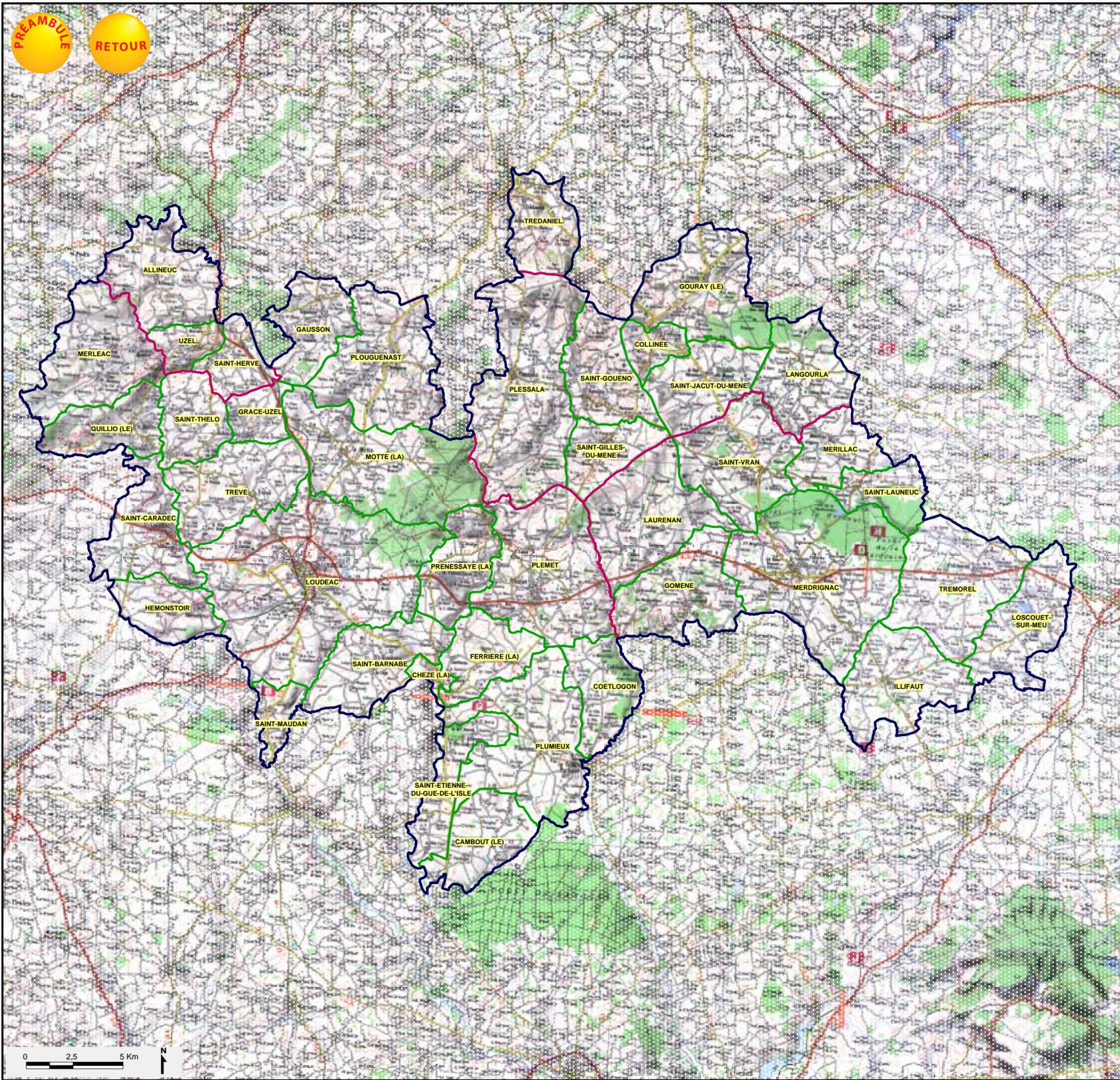
Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>

PRÉAMBULE

RETOUR



PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DU CENTRE BRETAGNE -

Légende

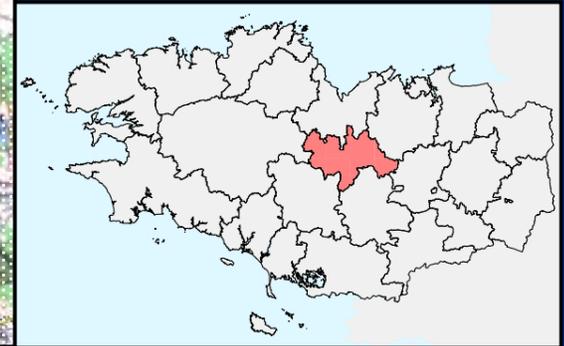
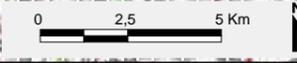
-  Limite du pays
-  Limite EPCI à fiscalité propre
-  Limite communale

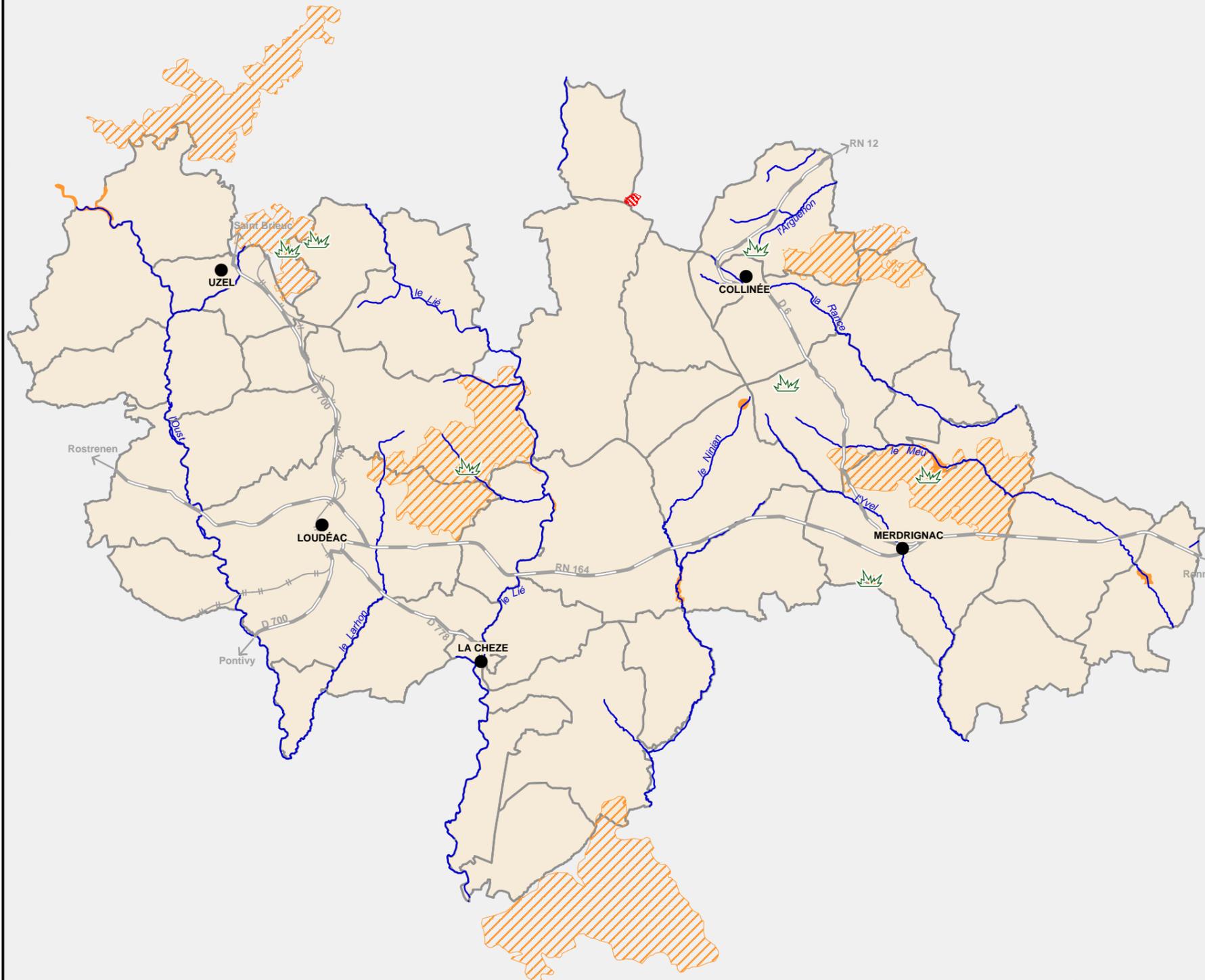
Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES MILIEUX

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

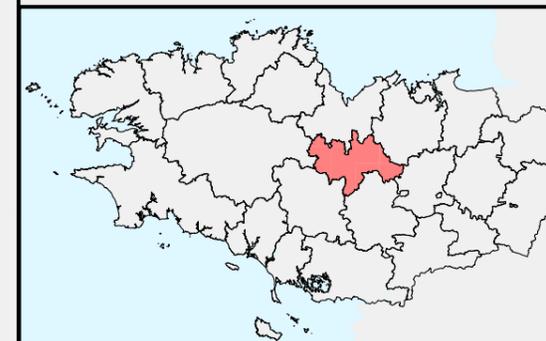
- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

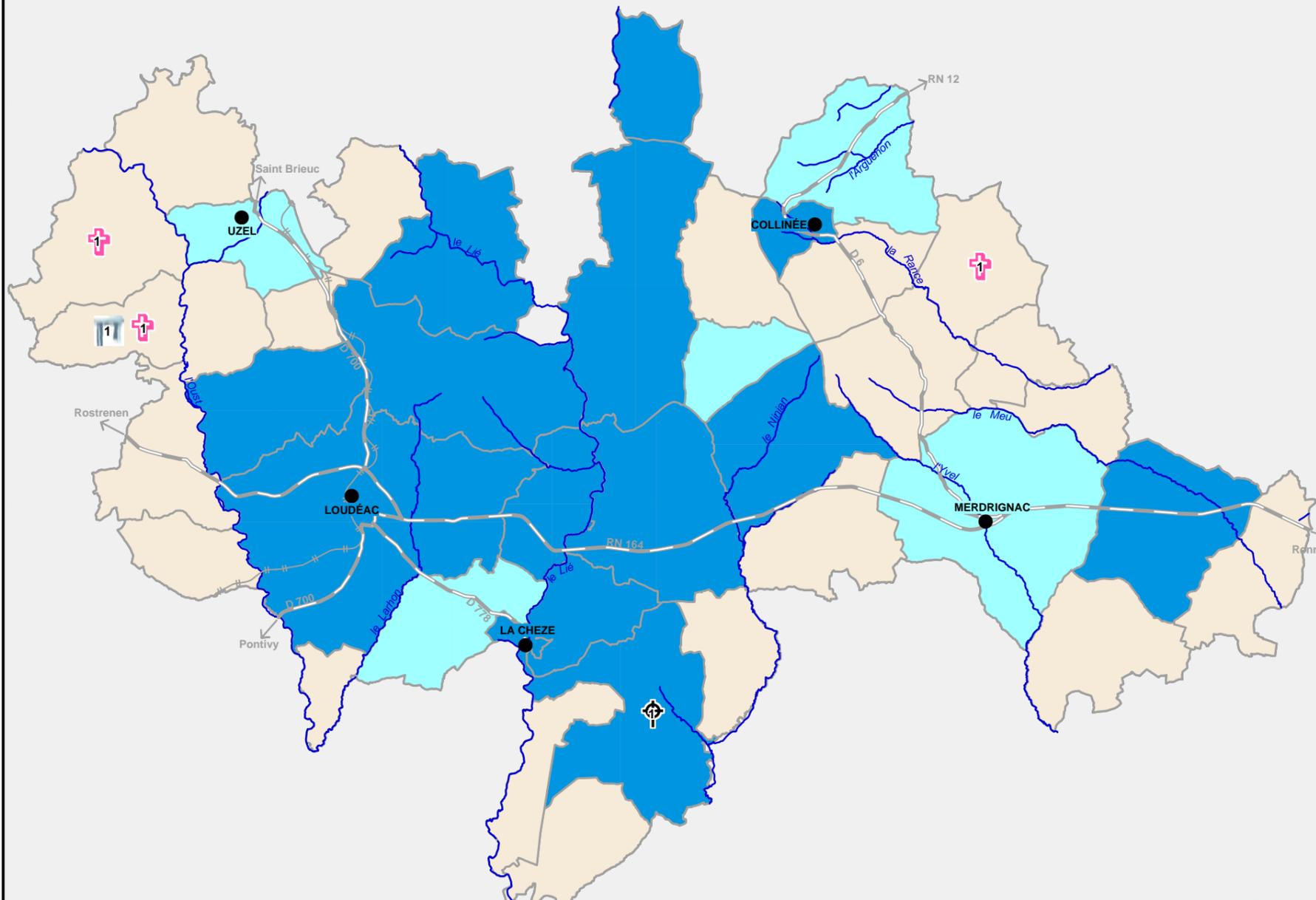
- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

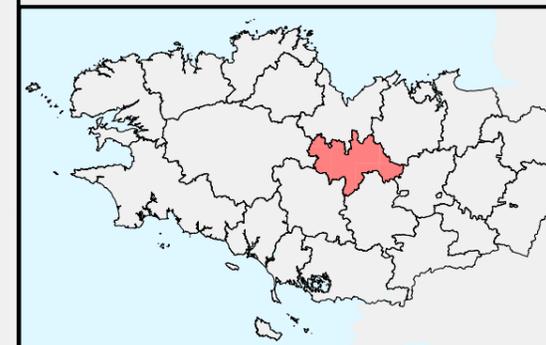
PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

Nom de la petite cité de caractère



Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

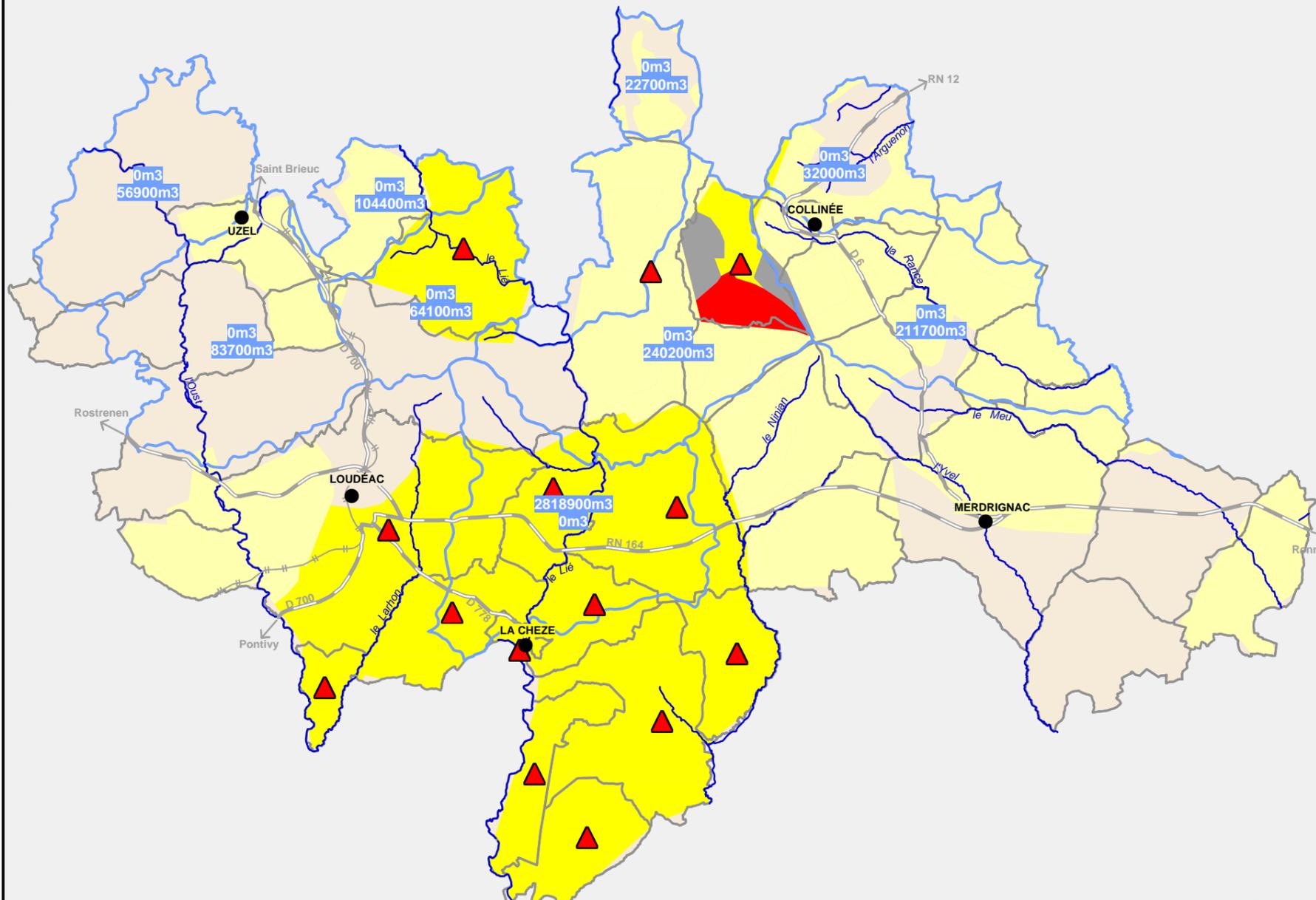
- Fond - BD carthage
- DDE 22
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DU CENTRE BRETAGNE -

Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS données 2001

X m³ Eau de surface
 Y m³ Eau souterraine

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-/l)

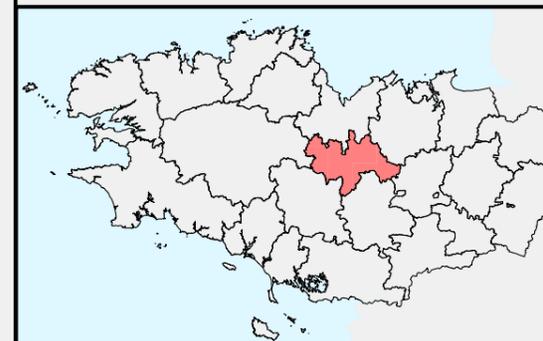
- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

Teneurs maximales (mg NO₃-/l)

- supérieures à 50,0

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS





Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

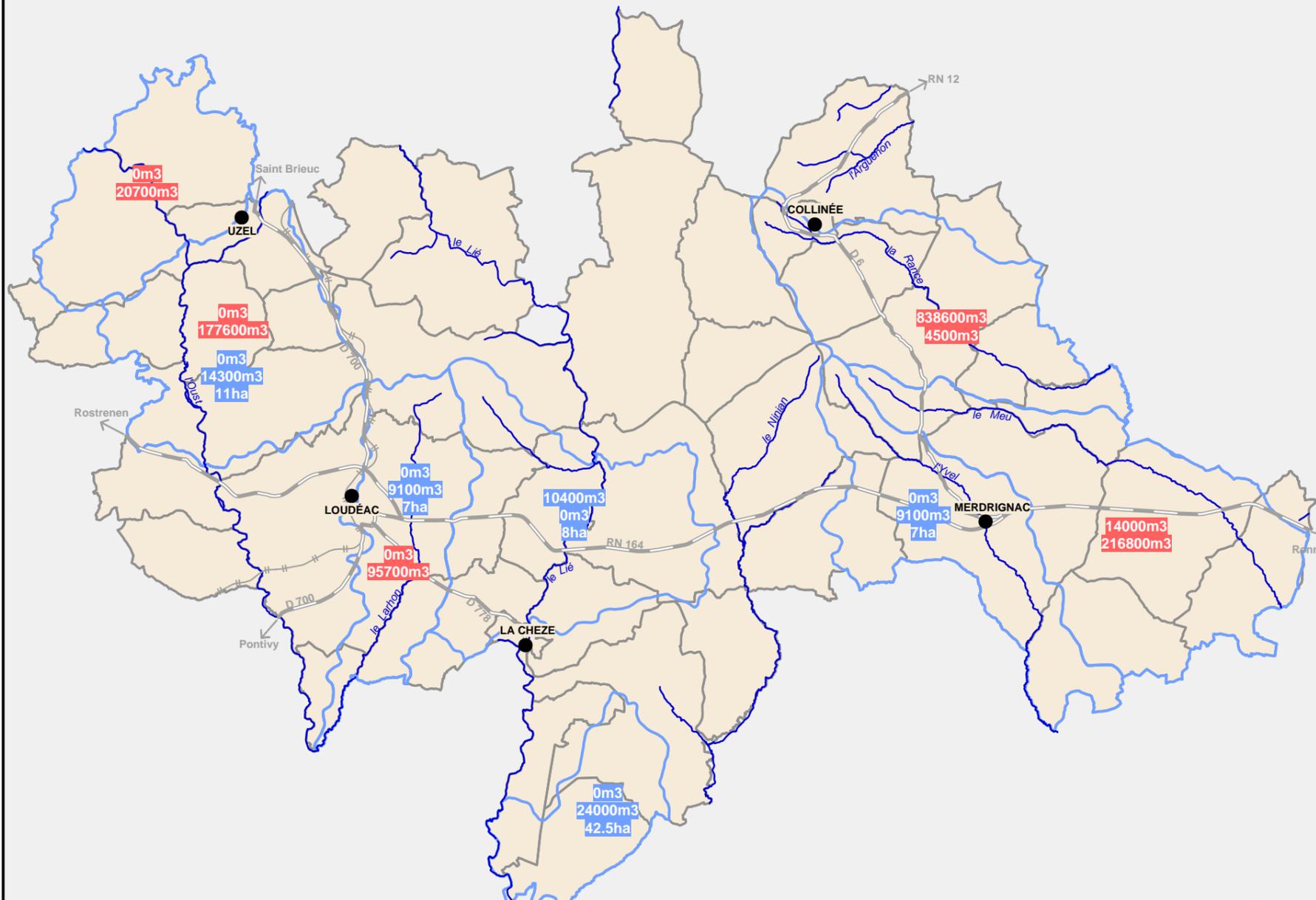
X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2000

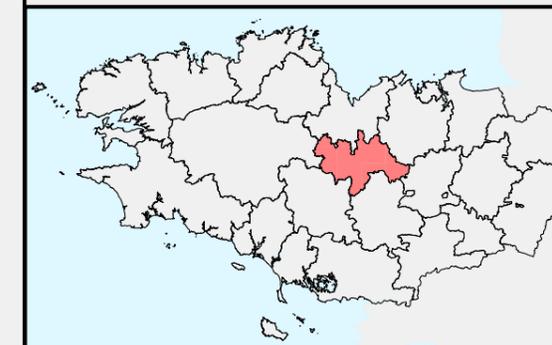
X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau



Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



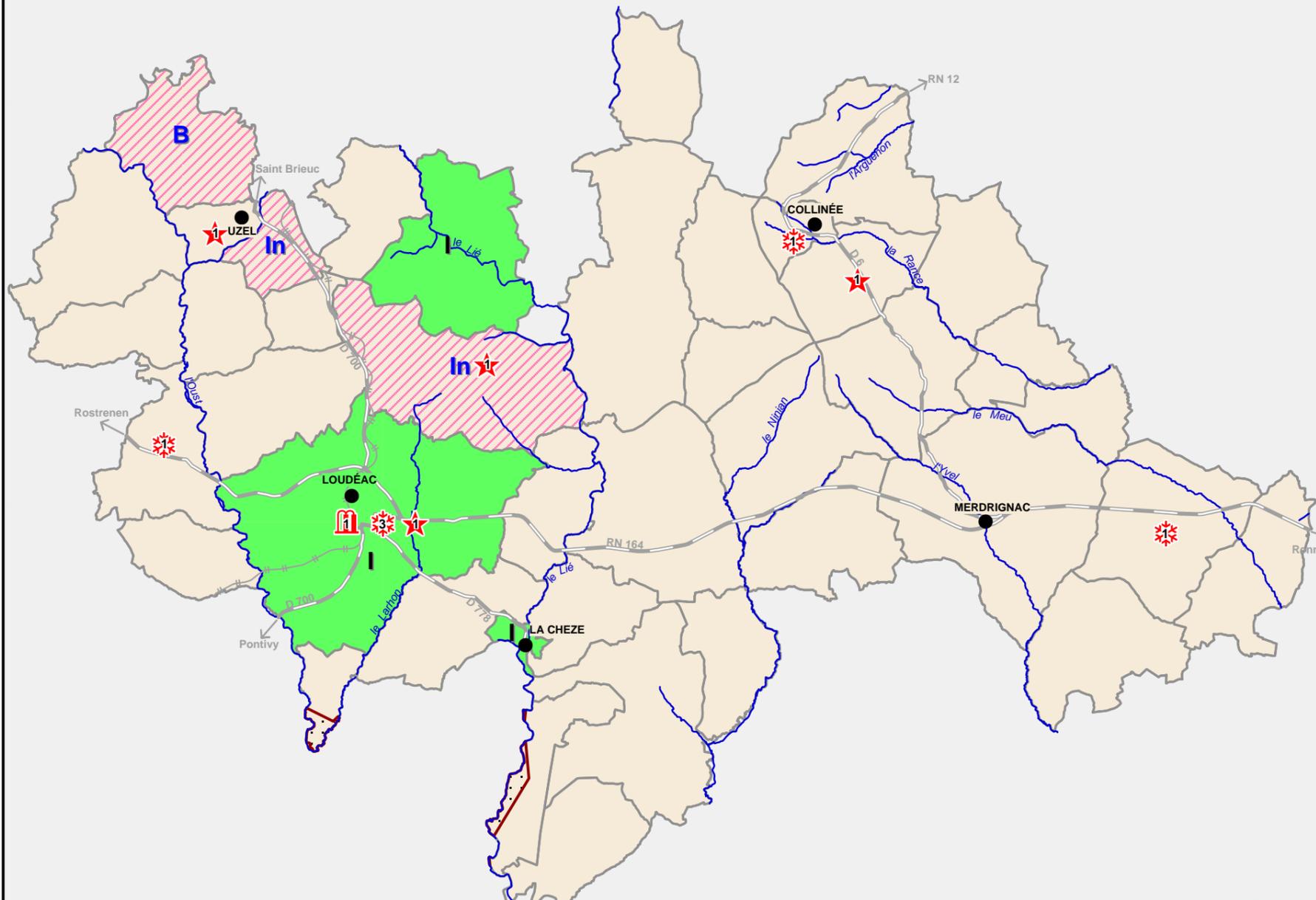
Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DU CENTRE BRETAGNE -

Risques naturels et technologiques majeurs



RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

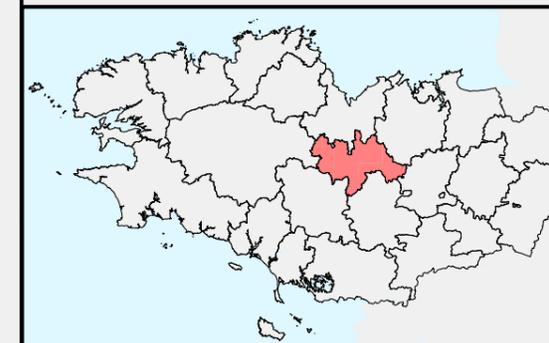
- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN



Altération des milieux par les nitrates

QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

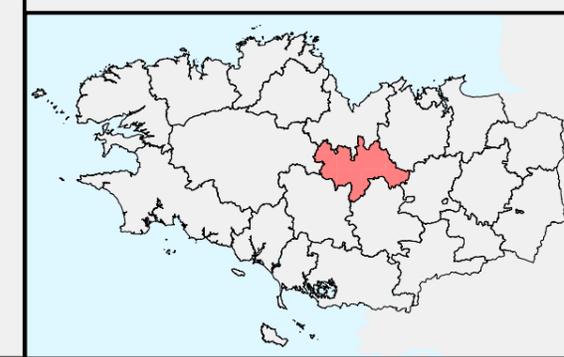
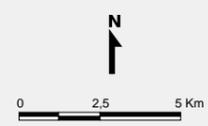
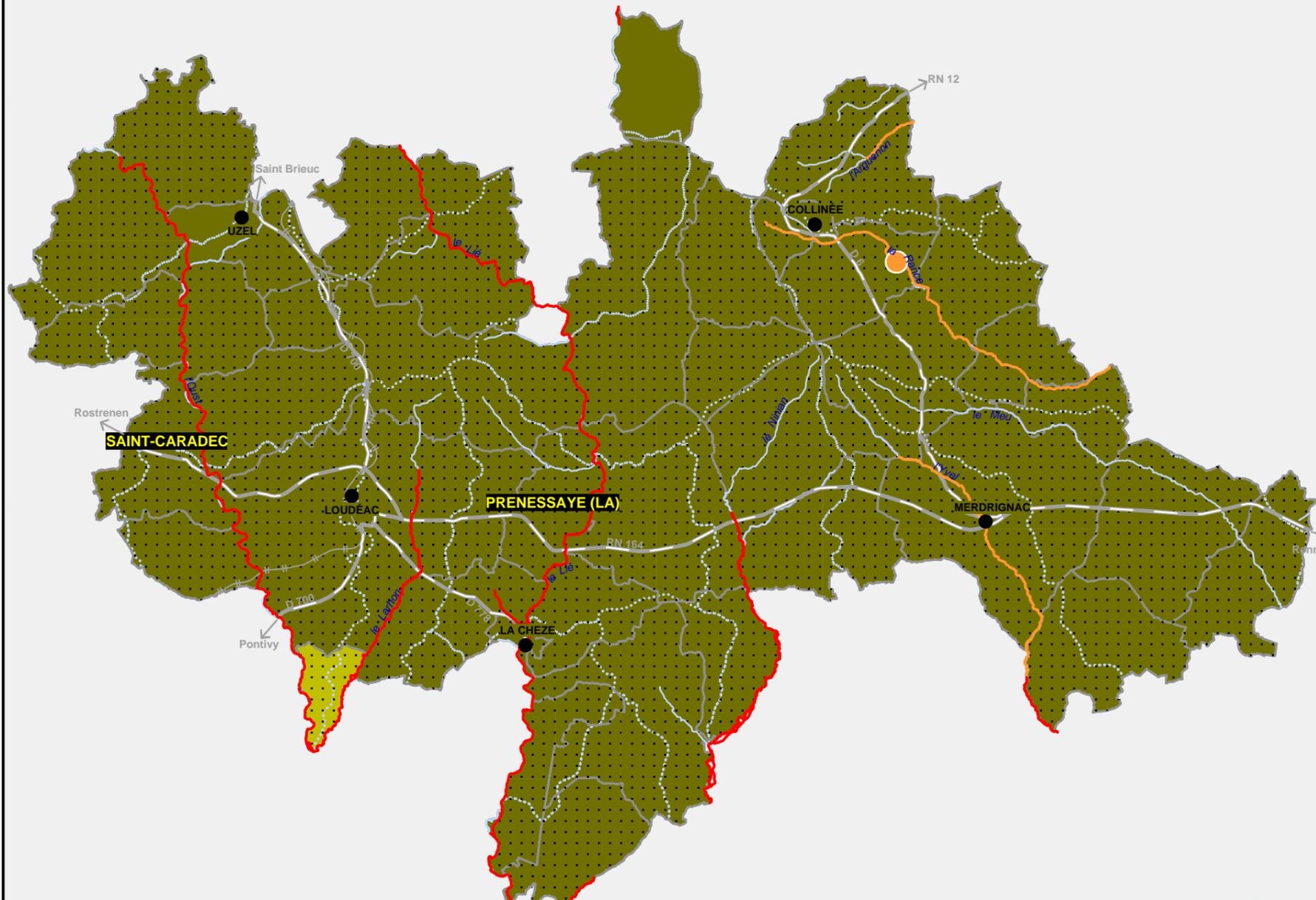
PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

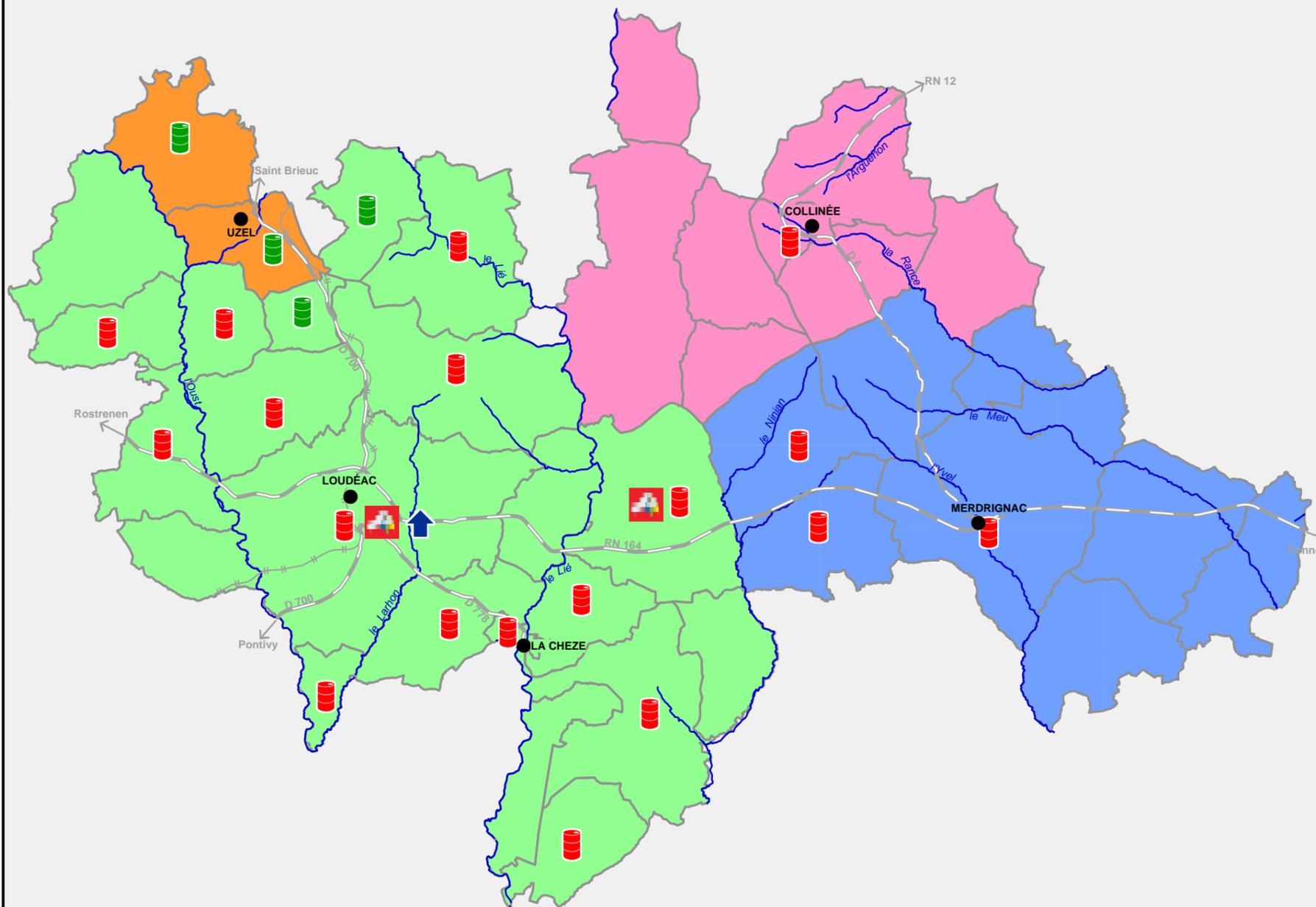
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE



INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

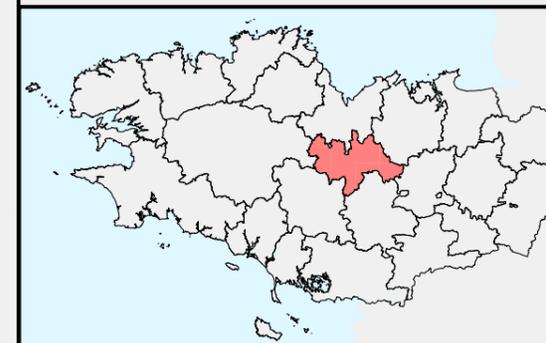
COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CC Hardouinai Méné
- CC Pays d'Uzel
- Cidéral
- SIVOM du Méné
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Cours d'eau
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne